

**Objet : Affaire n°26S0002 - Dispositif Ordonnance verte pour les femmes enceintes à Villeneuve d'Ascq - Lot n°1 Animation et gestion des ateliers du dispositif ordonnance verte pour les femmes enceintes à Villeneuve D'Ascq - Attribution du marché**

N° : VA\_DEC2026\_280  
Service : Marchés Publics

**Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2026\_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R 2123-1 du code de la Commande publique,

**décidons**

De conclure le marché public « Dispositif Ordonnance verte pour les femmes enceintes à Villeneuve d'Ascq », pour le Lot n°1 - « Animation et gestion des ateliers du dispositif ordonnance verte pour les femmes enceintes à Villeneuve D'Ascq » avec la société A PRO BIO située à LILLE (59800) pour un montant maximum annuel de 42 500,00 € HT.

**Imputation budgétaire : 2545**

Politique publique (domaine-action-activité) : 06.4.1 Santé

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 28 avril 2026

Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-223761-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 29 avril 2026